



**RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SHIPPAGAN
À LA SALLE ERNEST-RICHARD DE L'HÔTEL DE VILLE**

DATE : Le 2 septembre 2025

HEURE : 19 h

PRÉSENTS: Kassim Doumbia (maire), Armand Caron (conseiller et maire suppléant), Nathalie Robichaud (conseillère), Laurent Robichaud (conseiller), Amélie Ferron-Roussel (conseillère), Marie-Lou Noël (conseillère), Elise Roussel (directrice générale et greffière) et Marilène David (greffière adjointe).

ABSENTE : Eda Roussel (conseillère)

PUBLIC : 11 personnes, dont 1 membre des médias (Acadie nouvelle).

1. Ouverture de la réunion

La séance est ouverte à 19 h.

2. Divulcation de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est mentionné.

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Adoption des procès-verbaux:

4.1 Réunion ordinaire du 2 juin 2025

Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 2 juin 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Réunion extraordinaire du 3 juillet 2025

Il est proposé par la conseillère Amélie Ferron-Roussel appuyée de la conseillère Marie-Lou Noël que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 3 juillet 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Réunion extraordinaire du 10 juillet 2025

Il est proposé par la conseillère Nathalie Robichaud appuyée du conseiller Laurent Robichaud que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 10 juillet 2025 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Suivi du procès-verbal

La greffière mentionne que tous les suivis ont été effectués.

SHIPPAGAN
MAIRE
GREFFIÈRE

6. Correspondance

6.1. Rapports des permis par la Commission des services régionaux Péninsule acadienne – juin, juillet et août 2025

La greffière fait état des permis émis pour les mois de juin, juillet et août 2025.

6.2. Autre

La municipalité a reçu une correspondance en lien avec le Programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales qui l'informe que le ministère des Transports et de l'Infrastructure ne sera pas en mesure de fournir un financement de projet à Shippagan pour 2027, car les demandes de financement dépassent de loin les ressources financières disponibles pour ce programme.

Le conseil municipal a reçu une lettre de l'honorable Aaron Kennedy, ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux, confirmant l'approbation de notre plan de dépenses en immobilisations pour la période 2024-2028. Cette approbation nous rend admissibles à une aide financière dans le cadre du Fonds pour le développement des collectivités du Canada, destinée à soutenir nos projets d'infrastructure.

M. le maire a reçu une correspondance de l'honorable Chuck Chiasson qui nous avise que le ministère des Transports et de l'Infrastructure n'exigera désormais que des plans triennaux au lieu des plans quinquennaux dans le cadre du Programme de partenariat pour les routes provinciales-municipales.

Le conseil municipal a reçu une lettre de remerciement du Festival international de musique baroque de Lamèque en lien avec notre contribution financière à l'édition 2025.

Le conseil municipal a reçu une lettre de Marci Gould, direction de la planification des immobilisations du ministère des Transports et de l'infrastructure, pour les informer que les plans triennaux pour l'amélioration des route provinciales-municipales doivent être soumis avant le 26 septembre 2025.

Le conseil municipal a reçu une correspondance de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (ACMPA) soulignant l'importance des bureaux de poste ruraux pour les communautés et invitant à communiquer avec eux pour toute question relative à des changements de service.

Le conseil municipal a reçu une correspondance du Cabinet du premier ministre du Canada, le très honorable Mark Carney, qui remercie la municipalité d'avoir transmis une lettre de félicitations.

La municipalité a reçu une correspondance de la direction de Sea Land Construction Ltée nous avisant de leur fermeture à la suite de 39 années de service.

La municipalité a reçu un courriel de remerciement du groupe Vent d'eSSes pour le soutien financier accordé à l'enregistrement de leur version de la chanson intitulée « Shippagan ».

La municipalité de Shippagan a reçu une correspondance du Canadian Tire de Tracadie-Sheila afin de nous aviser d'un changement de propriétaire qui aura lieu le 23 octobre 2025.

Le conseil municipal a reçu une correspondance de la Fondation communautaire de la Péninsule acadienne, nous remerciant de la contribution financière lors du souper-bénéfice du 7 juin dernier.

La municipalité a reçu une lettre de la directrice générale du CAIENA-PA, Audrey Ferrer, nous remerciant pour la contribution à la 2^e édition du Festival Interculturel de la Péninsule Acadienne.

7. Parole aux élus

Les élus prennent la parole pour parler de leurs dossiers respectifs.

8. Affaires nouvelles

8.1. Demande de l'avis du Comité de révision de la planification – Développement Haché

Sujet : Modification à l'arrêté de zonage – Projet Développement Haché

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël de demander au Comité de révision de la planification (CRP) de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant : permettre l'usage des habitations multifamiliales sur la future rue près du Club de l'âge d'or.

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. Demande de l'avis du Comité de révision de la planification – Chatam Biotec LTD

Sujet : Modification à l'arrêté de zonage – Projet Chatam Biotec Ltd.

Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron de demander au Comité de révision de la planification (CRP) de la Commission de services régionaux Péninsule acadienne son avis écrit sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté de zonage en ce qui concerne le projet suivant : permettre l'usage des habitations multifamiliales sur les NIDS 20552352, 20371266, 20704854, 20373957 et 20322517.

C'est en vertu du paragraphe 110(1) de la *Loi sur l'urbanisme* que nous demandons au CRP de bien vouloir faire l'étude de ce projet et de nous communiquer son avis écrit dans les 30 jours suivants cette demande. Cette résolution est conditionnelle à ce que le service d'urbanisme reçoive un plan de site clair et fonctionnel, incluant le réseau routier, les allées de circulation, les stationnements, les entrées et sorties du site, les espaces verts, etc....

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Demande d'approbation et de dérogation de lotissement – Shippagan et Club de l'âge d'or de Shippagan Inc.

Le conseil municipal ayant pris connaissance du dossier de lotissement, il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Marie-Lou Noël que le conseil de Shippagan approuve le lotissement avec les recommandations de l'équipe technique de la Commission de services régionaux de la Péninsule acadienne tel que présenté lors de la réunion ordinaire du Comité de révision de la planification du 16 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. Adoption de la modification à la politique sur les ponceaux

Afin d'assurer l'inclusion de l'ensemble de son territoire et de veiller à ce que tous les secteurs soient régis uniformément, une modification à la politique sur les ponceaux est requise. Il est proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé de la conseillère Nathalie Robichaud que la modification à la « Politique sur les ponceaux », portant le numéro 1401, soit adoptée tel que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5. Modification au plan consolidé de dépenses en immobilisation – Fonds pour le développement des collectivités du Canada 2019-2023

Un plan quinquennal a été préparé pour les années 2019 – 2023 dans le cadre du programme relatif au Fonds pour le développement des collectivités du Canada, le conseil municipal ayant pris connaissance du document intitulé Plan quinquennal de dépenses en immobilisations de Shippagan 2019-2023 et des modifications y ayant été apportés, il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé de la conseillère Amélie Ferron-Roussel que le plan soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6. Acceptation de l'offre de service de Roy Consultants – rue Habitat du Havre

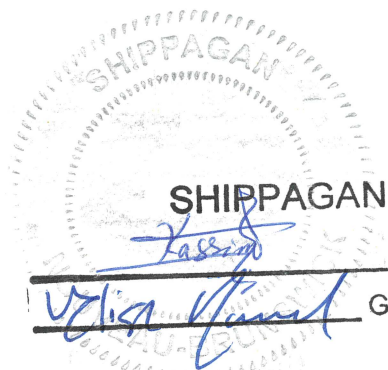
La municipalité a reçu une offre de service de la firme d'ingénierie de Roy Consultants pour la construction de la rue Habitat du Havre d'un montant de 77 000 \$ taxe en sus. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Laurent Robichaud d'accepter l'offre de service tel que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7. Annulation de la résolution du 6 septembre 2022

Le 6 septembre 2022, le conseil municipal a adopté une résolution autorisant la vente d'une partie des terrains excédentaires portant les numéros d'identification (NID) 20817185 & 20752358 à M. Sébastien Haché. Une modification devant être apportée à cette résolution, il est donc proposé par le conseiller Laurent Robichaud appuyé du conseiller Armand Caron d'annuler cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



8.8. Vente de terrain excédentaire – Développement Haché

La municipalité a reçu une demande de M. Sébastien Haché pour l'achat d'une partie des terrains excédentaires portant les numéros d'identification (NID) 20817185 & 20752358. Il est proposé par le conseiller Armand Caron appuyé du conseiller Laurent Robichaud que la municipalité accepte de vendre à M. Haché les parties excédentaires demandées telles quelles, pour la somme nominale d'un dollar, plus taxe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Mot du maire

Le maire fait la lecture de son rapport.

10. Levée de l'assemblée

La réunion est levée à 20h33.

11. Parole au public

Le maire donne la parole au public.

La séance se termine à 20h41.